

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2019

EXPÉRIMENTATION REVENU DE BASE - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

M. Collard, Mme Le Pen, M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde et M. Chenu

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 5 est de peu d'utilité à partir du moment où il ne mentionne pas clairement dans le cofinancement de l'expérimentation les parts respectives de l'État et des collectivités territoriales.